

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/04 EN DATE DU 13/01/2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Représentés : 00

Votants : 14

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 13 Janvier 2025, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 6 Janvier 2025, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY. LEONARD. BAYLE. ESCALIER. MARCILLAUD

Mrs LAVALADE. CARREAUD. PETILLON. DELOMENIE. JOUHANNEAU. LEVEQUE.

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR ORANGE 2024

Vu l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L.47 du code des postes et communications électroniques ;
Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Considérant que les montants de référence destinés au calcul de la redevance citée en objet sont fixés pour **2024** en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), sont fixés comme suit :

	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
<u>Domaine public routier communal</u>	48.27€	64.36€	selon permission de voirie	32.30€
2024	10,909 km	18,032 km		0,40 m²
Total	526.58€	1 160.54€		12.92€

Le montant total de la redevance 2024 à percevoir s'établit à 1 700.04€.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;

Au registre sont les signatures ;

Le Maire, Sylvie ACHARD

Le secrétaire de séance, Damien LEVEQUE

Affichée le 17/01/2025
Transmise le 16/01/2025

